

« Qui suis-je moi pour juger ? » Sur un propos du pape François

Dominique Greiner

DANS **TRANSVERSALITÉS 2016/1 n° 136**, PAGES 19 À 31
ÉDITIONS **INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS**

ISSN 1286-9449

ISBN 9791094264065

DOI 10.3917/trans.136.0019

Date de mise en ligne : 12/01/2016

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-transversalites-2016-1-page-19?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Institut Catholique de Paris.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

« QUI SUIS-JE MOI POUR JUGER ? » SUR UN PROPOS DU PAPE FRANÇOIS

Dominique GREINER

*Docteur en théologie, membre du Département de Morale
Theologicum-Faculté de Théologie et de Sciences Religieuses
Institut Catholique de Paris
Rédacteur en Chef du Journal La Croix*

Au moment de préparer cette doctorale sur le jugement moral, une phrase s'est imposée à nous : « Qui suis-je moi pour juger ? » Cette phrase a tourné en boucle dans les médias après que le pape François l'a prononcée dans l'avion qui le ramenait des Journées Mondiales de la Jeunesse de Rio, en juillet 2013. Elle est restée dans de nombreux esprits, même si le contexte dans lequel s'exprimait le pape a été depuis perdu de vue. Il faudra donc commencer par y revenir avant de nous interroger sur la signification du propos. Que le pape lui-même dise « qui suis-je moi pour juger », n'est-ce pas remettre en cause la possibilité même de tout jugement moral ? Si c'est le cas, la notion même de jugement en morale ne perd-elle pas toute pertinence ? En réalité, c'est la conception même de la vérité – aussi bien celle des personnes que la vérité morale – qui est ici en jeu. Le pape François repousse une conception non-relationnelle de la vérité sous-jacente à tout jugement. C'est ce que je tenterai de montrer en m'appuyant sur divers écrits et prises de parole du pape François.

La remise dans son contexte d'une petite phrase

Commençons par redire le contexte dans lequel le pape François s'est exprimé. Il est dans l'avion du retour des JMJ. Il répond aux journalistes lors

d'une conférence de presse improvisée. L'entretien se termine avec une question de la brésilienne Ilze Scamparini, au sujet d'un prélat italien, récemment nommé conseiller pour la réforme de l'Institut des œuvres de religion (IOR), communément désignée comme la banque du Vatican. L'homosexualité de cet ecclésiastique, que venait de révéler la presse, avait fait scandale dans les années 1970. « Je voudrais savoir, Sainteté, ce que vous comptez faire sur cette question ? Comment affronter cette question et comment Sa Sainteté entend-elle affronter la question du lobby gay ? » lui demande la journaliste.

Citons dans sa totalité la réponse du pape François, telle qu'est est retranscrite sur le site du Vatican :

En ce qui concerne Mgr Ricca : j'ai fait ce que le Droit Canonique demande de faire : une *investigatio previa*. De cette *investigatio*, il n'y a rien de ce dont on l'accuse ; nous n'avons rien trouvé. Voilà la réponse. Mais je voudrais ajouter autre chose là-dessus : je vois que souvent dans l'Église, au-delà de ce cas et aussi dans ce cas, on va chercher les « péchés de jeunesse », par exemple, et on les publie. Pas les délits, eh ? Les délits c'est autre chose : l'abus sur mineurs est un délit. Non, les péchés. Mais si une personne, laïque ou prêtre ou sœur, a fait un péché, et ensuite s'est convertie, le Seigneur pardonne, et quand le Seigneur pardonne, le Seigneur oublie et cela est important pour notre vie. Quand nous allons nous confesser et que nous disons vraiment : « J'ai péché en ceci », le Seigneur oublie ; et nous, nous n'avons pas le droit de ne pas oublier, parce que nous courrons alors le risque que le Seigneur n'oublie pas nos péchés. C'est un danger. C'est important : une théologie du péché. Souvent je pense à saint Pierre : il a fait l'un des pires péchés, celui de renier le Christ ; et avec ce péché il a été fait Pape. Nous devons y penser beaucoup. Mais, revenant à votre question plus concrète : en ce cas j'ai fait l'*investigatio previa* et nous n'avons rien trouvé. Ça c'est la première demande. Ensuite, vous parlez du lobby gay. Bah ! On écrit beaucoup sur le lobby gay. Je n'ai encore trouvé personne au Vatican qui me donne sa carte d'identité avec « gay ». On dit qu'il y en a. Je crois que lorsqu'on se trouve avec une telle personne on doit distinguer le fait d'être « gay », du fait de faire un lobby ; parce que les lobbies, tous ne sont pas bons. Celui-ci est mauvais. Si une personne est gay et cherche le Seigneur, fait preuve de bonne volonté, qui suis-je pour la juger ? Le catéchisme de l'Église catholique l'explique de manière très belle, mais il dit, attendez un peu comment il dit... il dit : « Nous ne devons pas mettre en marge ces personnes pour cela, elles doivent être intégrées dans la société ». Le problème n'est pas d'avoir cette tendance, non, nous devons être frères, car ceci est une chose, mais s'il y a autre chose, autre chose... Le problème est

de faire de cette tendance, un lobby : lobby des avarés, lobby des politiciens, lobby des maçons, beaucoup de lobby. Voilà le problème le plus grave pour moi. Et je vous remercie beaucoup pour avoir fait cette demande.¹

Souvent la phrase du pape François « Qui suis-je pour juger ? » a été isolée de son contexte, donnant l'impression que le pape bottait en touche pour ne pas répondre à la question de la journaliste. La citation intégrale montre que ce n'est pas le cas. Par ailleurs, de nombreux commentateurs ont interprété ces mots comme exprimant un tournant dans le discours de l'Église catholique sur l'homosexualité. En dehors des sphères confessionnelles, ce supposé tournant doctrinal a été accueilli très positivement. Dans le monde catholique, le propos a suscité des réactions diverses. Les milieux conservateurs ont exprimé leur surprise, voire leur incompréhension. Par exemple, dans la lettre trimestrielle que la Fraternité Saint-Pie-X adresse régulièrement aux prêtres pour leur expliquer que l'Église catholique fait fausse route depuis le concile Vatican II, on pouvait lire ceci :

Sur des questions de morale, il [le pape François] a eu des prises de position étonnantes, par exemple cette question sur les homosexuels : « Qui suis-je pour juger ? » – Eh bien quoi ! Le pape qui est le souverain juge, ici-bas. Donc s'il y a quelqu'un qui peut juger, qui doit juger et exposer au monde la loi de Dieu, c'est bien lui ! Cela ne nous intéresse pas ce que le pape pense personnellement, ce qu'on attend de lui c'est qu'il soit la voix du Christ et donc la voix de Dieu, qui nous répète ce que Dieu a dit ! Et Dieu n'a pas dit « Qui suis-je pour juger ? » Il a dit vraiment autre chose : voyez les condamnations qu'on retrouve chez saint Paul, non seulement celles de l'Ancien Testament – on peut penser à Sodome et Gomorrhe – elles sont très explicites. Saint-Paul, l'Apocalypse sont très énergiques envers ce monde contre-nature. Donc des phrases comme cela, même si elles ont été « récupérées », laissent l'impression que sur beaucoup de choses tout et le contraire a été dit. Cela crée un climat de confusion, les gens sont déstabilisés : ils attendent nécessairement la clarté sur la morale, encore plus sur la foi, les deux sont liés².

En d'autres termes, le pape François aurait parlé avec trop de légèreté, au risque d'apparaître comme ne faisant plus son métier de pape. Il y a bien sûr une pointe de soupçon à l'égard de ce pape qui habite avec une grande

1. http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2013/july/documents/papa-francesco_20130728_gmg-conferenza-stampa.html (visité le 22 avril 2015).

2. « Le pape, « victime » de Vatican II », *Lettre à nos frères prêtres*, n° 60-61, mars 2014.

liberté sa fonction : lui qui est pourtant censé être « le souverain juge, ici-bas », n'aurait-il pas cédé au relativisme ambiant en ne martelant pas la vérité qui vient de Dieu et dont témoigne l'Écriture ?

Même au sein de la curie, la gêne était palpable. Dans une interview télévisée, le cardinal Raymond Burke, alors préfet de la signature apostolique, faisait une vigoureuse mise au point, en affirmant que si nous n'avons pas à juger les personnes, « nous devons juger les actes, nous n'avons pas le choix »³. D'ailleurs poursuivait-il, « des jugements à propos de certains actes, nous en portons tout au long de la journée : c'est là le sens de la loi naturelle – choisir le bien et éviter le mal [...] Peut-être commettez-vous l'acte sans savoir qu'il est gravement peccamineux, ou peut-être n'êtes-vous pas pleinement consentant, qui sait ? Ce type de jugement-là est à part. Mais les actes eux-mêmes, nous devons les juger, et nous ne pourrions pas avoir une bonne vie morale sans cela », expliquait-il encore.

L'accompagnement, pas le jugement

Le pape François a-t-il vraiment rompu avec l'enseignement de l'Église sur l'homosexualité ? Certainement pas. D'ailleurs, lui-même précise qu'il n'a fait que redire l'enseignement du *Catéchisme de l'Église catholique* à ce sujet. Peut-être conscient d'avoir troublé certains esprits, il revient sur sa déclaration dans le long entretien qu'il a accordé aux revues jésuites. Il déclare : « Lors du vol de retour de Rio de Janeiro, j'ai dit que si une personne homosexuelle est de bonne volonté et qu'elle est en recherche de Dieu, je ne suis personne pour juger. Disant cela, j'ai dit ce que dit le Catéchisme [de l'Église catholique].⁴ » Il donne ensuite cet exemple tiré de son expérience de pasteur : « Un jour quelqu'un m'a demandé d'une manière provocatrice si j'approuvais l'homosexualité. Je lui ai alors répondu avec une autre question : « Dis-moi : Dieu, quand il regarde une personne homosexuelle, en approuve-t-il l'existence avec affection ou la repousse-t-il en la condamnant ? » Il faut toujours considérer la personne. Nous entrons ici dans le mystère de l'homme.⁵ »

3. <https://www.lifesitenews.com/news/we-have-to-judge-acts-vaticans-cardinal-burke-dismantles-who-am-i-to-judge> (visité le 2 mai 2015).

4. « La première réforme, le style chrétien. Interview du pape François par le P. Antonio Spadaro s.j. », *Études*, octobre 2013, p. 344-346.

5. *Ibid.*, p. 345.

Le pape François poursuit en reconnaissant avoir peu parlé des questions de morale sexuelle depuis le début de son pontificat, et sait que cela lui est reproché. Mais il estime que l'enseignement de l'Église en la matière est connu et que ce n'est pas la peine d'en parler en permanence. Il met cependant en avant deux éléments concernant la responsabilité de l'Église et de ses pasteurs. Premièrement, l'accompagnement des personnes : l'Église ne peut se contenter de prendre position sur des questions liées à l'avortement, au mariage homosexuel, et à l'utilisation de méthodes contraceptives. Elle doit accompagner les personnes, telles qu'elles sont. « Dans la vie de tous les jours, Dieu accompagne les personnes et nous devons les accompagner à partir de leur condition. Il faut accompagner avec miséricorde.⁶ » Deuxièmement, une parole contextualisée : lorsqu'on aborde les questions de morale sexuelle, « il faut en parler dans un contexte », d'une manière incarnée, en lien avec des personnes. Précisément pour ne pas juger et ne pas dénaturer le message de l'Évangile.

Accompagner les personnes, et non pas les juger... La position du pape François s'inscrit dans une longue tradition théologique et spirituelle. Dans l'Écriture, Jésus lui-même invite à ne pas juger... : « Ne vous posez pas en juges, et vous ne serez pas jugés ; ne condamnez pas, et vous ne serez pas condamnés ; acquittez et vous serez acquittés » (Lc 6, 37). Un appel auquel Jacques et Paul font écho dans des formulations très proches : « Qui es-tu pour juger le prochain ? » (Jc 4, 12) ; « Qui es-tu pour juger un serviteur qui ne t'appartient pas ? » (Rm 14, 4). Il faut aussi entendre les propos de Paul après qu'il a dénoncé sévèrement le péché des païens – évoquant notamment les hommes qui « abandonnant les rapports naturels avec la femme, se sont enflammés de désir les uns pour les autres, commettant l'infamie d'homme à homme » (Rm 1, 27) : « Tu es donc inexcusable, toi, qui que tu sois, qui juges ; car en jugeant autrui, tu te condamnes toi-même, puisque tu en fais autant, toi qui juges » (Rm 2, 1).

Ces références scripturaires ne sont cependant pas sans soulever une difficulté, car si l'Évangile commande de ne pas juger, dans la vie sociale, il faut bien porter des jugements. A l'article « jugement téméraire » de *Catholicisme*, P. Rémy explique que cette apparente contradiction est levée « si on voit que les deux propositions « ne pas juger »/« nécessité de le faire » ne se situent pas sur le même plan. Les nécessités de l'action

6. *Ibid.*

commune comme de l'action éducative requièrent le jugement sur les modes d'apparaître d'autrui. Mais ces derniers manifestent sans l'épuiser le mystère en l'être, notamment sa part de responsabilité ou d'irresponsabilité que Dieu seul peut sonder. Le jugement nécessaire sur les personnes doit s'exercer dans la fidélité aux apparences manifestes, jointe au respect d'un mystère : mystère d'autrui dans le conditionnement de son passé et de son présent comme dans les possibilités toujours ouvertes de sa liberté. A l'imitation de celui de Dieu, le jugement doit savoir révéler le péché et inviter au salut.⁷ »

Est qualifié de « téméraire » par la tradition morale un jugement qui outrepassé ce que l'on sait d'une personne, pour souligner un défaut (ou une qualité) chez elle. « La tradition catholique voit dans le jugement téméraire une faute contre la justice et la charité : chacun a droit à être respecté dans la vérité de son paraître et de son être, chacun a droit à l'information exacte », précise P. Rémy. Le *Catéchisme de l'Eglise catholique* évoque le jugement téméraire dans son commentaire du huitième commandement qui « interdit de travestir la vérité dans les relations avec autrui »⁸ (§ 2464). Au paragraphe 2478, on lit ceci : « Pour éviter le jugement téméraire, chacun veillera à interpréter autant que possible dans un sens favorable les pensées, paroles et actions de son prochain ». Suit une des rares citations de saint Ignace de Loyola dans le *Catéchisme* : « Tout bon chrétien doit être plus prompt à sauver la proposition du prochain qu'à la condamner. Si l'on ne peut la sauver, qu'on lui demande comment il la comprend ; et s'il la comprend mal, qu'on le corrige avec amour ; et si cela ne suffit pas, qu'on cherche tous les moyens adaptés pour qu'en la comprenant bien il se sauve (Saint Ignace, *Exercices spirituels* n° 22). »

Cette phrase apparaît au tout début du texte d'Ignace sous la mention « supposition préalable », comme une ultime indication à celui qui donne les exercices, sur les dispositions qui doivent l'habiter. Il y a certainement là une clef de compréhension de la posture fondamentale du pape François, dont il faut se rappeler qu'il est jésuite, formé aux exercices qu'il a lui-même prêchés. La spontanéité avec laquelle il se démarque de tout jugement téméraire est le fruit d'un combat intérieur contre les tendances du « vieil

7. P. RÉMY, « Le jugement téméraire », *Catholicisme : hier, aujourd'hui, demain. Encyclopédie*, Vol. 6, Paris, Letouzey et Ané, 1966, col. 1186-1187.

8. *Catéchisme de l'Eglise catholique. Edition définitive avec guide de lecture*, Paris, Centurion/Cerf/Fleurus-Mame, 1998.

homme ». Cette hypothèse concernant la position du pape est également corroborée par le contenu de sa prédication dans laquelle il exprime une méfiance viscérale à l'égard de celui qui juge. Par exemple, dans une homélie prononcée à la maison Sainte-Marthe le 23 juin 2014, il explique que celui qui juge est un usurpateur car « l'unique juge », c'est Dieu. Celui qui juge est également dans l'erreur et la confusion : « obsédé » par la paille qui est dans l'œil de celui qu'il veut juger, il en oublie la poutre qui est dans son propre œil. « Il oublie sa poutre et confond paille et poutre. Celui qui juge finit mal car prendre la place de Dieu revient à parier sur une défaite : celle d'être jugé de la même façon qu'on a jugé. » Le pape ajoutait encore que le jugement demande du temps : « Dieu prend du temps pour juger » alors que celui qui juge « le fait immédiatement ». « Seul Dieu juge, et ceux à qui Dieu donne l'autorité de le faire.⁹ »

Une conception relationnelle de la vérité

Le pape François nous met donc en garde contre la position de juge que nous pourrions si facilement endosser. Son refus de s'ériger en juge n'est pas une position laxiste ou relativiste. C'est une attitude nourrie spirituellement et vécue pastoralement qui se veut respectueuse de la part de mystère de l'homme à laquelle seul Dieu peut accéder. C'est aussi une position nourrie théologiquement qui met en jeu la conception de la vérité. Ceci apparaît dans la suite de l'entretien accordé aux revues jésuites, mais aussi dans son échange épistolaire avec le journaliste italien Eugenio Scalfari.

Revenons d'abord à l'entretien aux revues jésuites. Juste après avoir évoqué les propos tenus dans l'avion au retour des JMJ, et sans transition, le pape en vient à évoquer la « hiérarchie des vérités » : « Les enseignements, tant dogmatiques que moraux, ne sont pas tous équivalents.¹⁰ » Il s'est expliqué plus longuement à ce sujet dans *La joie de l'Évangile* :

Toutes les vérités révélées procèdent de la même source divine et sont crues avec la même foi, mais certaines d'entre elles sont plus importantes pour exprimer plus directement le cœur de l'Évangile. Dans ce cœur fondamental resplendit *la beauté de l'amour salvifique de Dieu manifesté en Jésus Christ*

9. *L'Osservatore Romano*, ed. quotidiana, Anno CLIV, n.141, Mart. 24/06/2014, (http://w2.vatican.va/content/francesco/it/cotidie/2014/documents/papa-francesco-cotidie_20140623_nessuno-puo-giudicare.html, visité le 15 septembre 2014)

10. *Études*, op. cit., p. 345.

mort et ressuscité. En ce sens, le Concile Vatican II a affirmé qu'« il existe un ordre ou une *hiérarchie* des vérités de la doctrine catholique, en raison de leur rapport différent avec le fondement de la foi chrétienne » (Décret *Unitatis redintegratio*, sur l'œcuménisme, n. 11). Ceci vaut autant pour les dogmes de foi que pour l'ensemble des enseignements de l'Église, y compris l'enseignement moral.¹¹

Le pape souligne ainsi que les vérités chrétiennes – et les relations réciproques qu'elles entretiennent entre elles – se comprennent dans leur relation avec le centre qu'est l'amour infini de Dieu qui nous appelle à être ses amis, qui nous offre salut et vie. De là découle une pastorale missionnaire qui ne soit « pas obsédée par la transmission désarticulée d'une multitude de doctrines à imposer avec insistance. L'annonce de type missionnaire se concentre sur l'essentiel, sur le nécessaire, qui est aussi ce qui passionne et attire le plus, ce qui rend le cœur tout brûlant, comme l'eurent les disciples d'Emmaüs. Nous devons donc trouver un nouvel équilibre, autrement l'édifice moral de l'Église risque lui aussi de s'écrouler comme un château de cartes, de perdre la fraîcheur et le parfum de l'Évangile.¹² »

Le pape met ainsi en garde contre une approche morale de l'évangélisation, qui peut vite dériver en moralisme et faire perdre de vue l'essentiel qu'est le « cœur de l'Évangile ». En d'autres termes, il évalue sévèrement le juridisme moral qui se prévaut de l'Évangile, mais un Évangile « mutilé » de son message d'amour, de salut et de miséricorde.

Il ne faut pas mutiler l'intégralité du message de l'Évangile. En outre, chaque vérité se comprend mieux si on la met en relation avec la totalité harmonieuse du message chrétien, et dans ce contexte toutes les vérités ont leur importance et s'éclairent réciproquement. Quand la prédication est fidèle à l'Évangile, la centralité de certaines vérités se manifeste clairement et il en ressort avec clarté que la prédication morale chrétienne n'est pas une éthique stoïcienne, elle est plus qu'une ascèse, elle n'est pas une simple philosophie pratique ni un catalogue de péchés et d'erreurs. L'Évangile invite avant tout à répondre au Dieu qui nous aime et qui nous sauve, le reconnaissant dans les autres et sortant de nous-mêmes pour chercher le bien de tous. Cette invitation n'est obscurcie en aucune circonstance !

11. Pape FRANÇOIS, Exhortation apostolique, *Evangelii Gaudium*, Rome, 24 novembre 2013, n° 36.

12. *Études*, *op. cit.*, p. 345-346.

écrit encore le pape dans son exhortation apostolique sur la joie¹³. En aucune circonstance, c'est-à-dire même dans le cas où une personne « est gay » : l'essentiel n'est-il qu'elle « cherche le Seigneur » et fasse « preuve de bonne volonté », pour reprendre les mots du pape François au retour des JMJ ? Et de cela, personne ne peut en juger sans être en relation avec la personne concernée.

Cette conception relationnelle de la vérité, le pape l'exprime encore avec plus de netteté dans un échange épistolaire avec Eugenio Scalfari. Le journaliste fondateur de *La Repubblica*, qui se déclare athée, a interpellé le pape François en lui demandant si renoncer à l'idée d'une vérité absolue ne conduit pas en fin de compte à tenir que tout se vaut. Dans une lettre datée du 4 septembre 2013, le pape lui répond : « Vous me demandez si la pensée selon laquelle il n'y a pas d'absolu et donc même pas de vérité absolue, mais seulement une série de vérités relatives et subjectives, est une erreur ou un péché. Pour commencer, je ne parlerais pas, ni même à celui qui croit, de vérité « absolue », au sens où l'absolu est ce qui est détaché ou privé de toute relation. La vérité, selon la foi chrétienne, c'est l'amour de Dieu pour nous en Jésus-Christ. Donc la vérité est une relation ! À tel point que chacun de nous reçoit la vérité et l'exprime à partir de son histoire, de sa culture, de la situation dans laquelle il vit, etc. Cela ne signifie pas que la vérité est subjective et variable, bien au contraire. Mais cela signifie qu'elle se donne à nous toujours et uniquement comme un chemin et comme une vie. Jésus lui-même n'a-t-il pas dit : « Je suis le chemin, la vérité et la vie » ? En d'autres termes, dès lors que la vérité forme un tout avec l'amour, elle exige l'humilité et l'ouverture pour être recherchée, reçue et exprimée.¹⁴ »

Mais cette conception de la vérité ne marque-t-elle pas une rupture par rapport à la Tradition ? Non, assure le théologien moraliste Mgr Livio Melina, président de l'Institut Jean-Paul II pour la famille (Université du Latran) dans un article suscité par le trouble qu'ont pu faire naître chez certains les propos du pape¹⁵. Le théologien commence par reconnaître que

13. *Evangelii Gaudium*, n° 39.

14. <http://www.libertepolitique.com/Actualite/Decryptage/Repubblica-La-lettre-du-pape-Francois-aux-non-croyants> (visité le 2 mai 2015). L'ensemble de l'échange entre le pape et E. Scalfari est disponible en français : Pape FRANÇOIS, avec Eugenio SCALFARI, *Ainsi je changerai l'Église. Dialogue entre croyants et non-croyants*, Montrouge, Bayard, 2014, 145 p.

15. Mgr Livio MELINA, « Le témoignage chrétien dans la société pluraliste : sens de la foi et conscience morale », *Bulletin de littérature ecclésiastique*, CXV/1, janvier-mars, 2014, p. 5-18.

l'Église a eu du mal à affronter pendant quatre siècles l'instance de la subjectivité. Elle craignait qu'en situant la vérité du côté subjectif de l'expérience on bascule dans un relativisme gnoséologique et le subjectivisme moral. En conséquence de quoi « la résistance de la pensée catholique au subjectivisme moderne et la nécessité de s'opposer au relativisme ont conduit à négliger la reconnaissance de la dimension subjective de la connaissance, rigidifiant la vérité dans un objectivisme impersonnel et atemporel, ce qui a retardé l'admission du droit à la liberté religieuse, lequel fut accueilli seulement au Concile Vatican II, avec la déclaration *Dignitatis Humanae*¹⁶ ». En envisageant la vérité de manière relationnelle, le pape ne fait qu'exprimer une position plus équilibrée qui valorise la conscience personnelle sans rompre avec la Tradition. Il n'affirme pas que la vérité est « variable et subjective » mais qu'« elle se donne à nous toujours et seulement comme un chemin et comme une vie ».

« Une telle idée trouve sa source originelle dans l'affirmation de Jésus rapportée par l'Évangile de Jean, comme réponse à Thomas: Je suis le chemin, la vérité, la Vie (Jn 14, 6) », écrit Livio Melina, reprenant le verset biblique cité par le pape dans sa réponse à Eugenio Scalfari. Il poursuit en évoquant Augustin qui, dans son *Commentaire de l'Évangile de Jean* (LXIX, 3), souligne le primat de Jésus comme « chemin », comme condition subjective indispensable pour que les disciples puissent accéder à la « vérité » et à la « vie »: « C'est parce qu'il a pris chair humaine que Jésus est la voie, et c'est seulement par ce moyen historique personnel et très concret, que la vérité ne reste pas pour nous interdite d'accès¹⁷. »

La vérité n'en perd pas pour autant son caractère « absolu » et « transcendant », ainsi que l'a montré saint Thomas en approfondissant de manière spéculative l'exégèse augustinienne dans son propre commentaire de l'Évangile de Jean, poursuit Melina. Pour l'Aquinat, le Christ est à la fois chemin et terme du chemin vers la vérité. En d'autres termes, la vérité est une personne... « La vérité, pour le Christ, a donc une physionomie personnelle: elle n'est pas réductible à la conscience personnelle, car elle le précède et se donne dans une relation avec la personne de Jésus-Christ. Elle est donc transcendante, mais pour être perçue, elle a besoin d'un chemin dans l'histoire de la part du sujet.¹⁸ » L'accès à la vérité passe par la fréquentation

16. *Ibid.*, p. 7.

17. *Ibid.*, p. 8.

18. *Ibid.*

de la personne du Christ. On arrive à un résultat analogue, explique encore L. Melina, en partant de la théologie paulinienne. Examinant le rapport entre conscience (*sunedesis*) et foi (*pistis*) dans le contexte de 1 Co 8,7 et Rm 14,1, il conclut : « Les termes *foi* et *conscience* s'avèrent presque interchangeables : pour Paul en effet, la conscience morale du chrétien s'enracine dans la foi, c'est-à-dire dans le rapport vécu avec le Christ. C'est de ce rapport que jaillit le critère ultime de discernement de ce qui est bien et de ce qui est mal. La vérité est donc dans la relation avec le Christ. C'est pourquoi elle se donne seulement dans un chemin de rapprochement et de purification de la conscience, qui fait passer les chrétiens encore *faibles* et sujets à l'influence des fausses opinions mondaines à la maturité d'une conscience *forte* enracinée dans la foi et capable d'aller à contre-courant. »

Le pape François dit fondamentalement la même chose en usant de mots plus simples quand il dit dans son entretien aux revues jésuites : « Dieu, on ne le rencontre qu'en cheminant. » La vérité est toujours à chercher. Pour autant, la conscience n'a pas à déterminer la vérité qui la précède toujours. Mais elle doit progressivement s'y conformer « en la recherchant avec sincérité et droiture d'intention », écrit Melina¹⁹. Seul celui qui se tient dans cette vérité peut porter un jugement sur son frère... Et plus l'on se reconnaît pécheur – et le pape François n'hésite pas à dire qu'il l'est – moins on se sent autorisé à juger.

Ne pas renoncer au jugement

Si le pape François met en garde contre un jugement téméraire concernant les personnes, il n'en risque pas moins des paroles particulièrement sévères sur le fonctionnement de nos sociétés. Ses propos sur « une économie qui tue²⁰ », sur « la mondialisation de l'indifférence²¹ » face à des drames comme ceux qui se passent en mer Méditerranée ou sur la « puanteur de la corruption²² » sonnent comme des sentences qui veulent réveiller les consciences.

19. *Ibid.*, p. 10.

20. *Evangelii Gaudium*, n° 53.

21. Homélie du lundi 8 juillet 2013, lors du voyage à Lampedusa (http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/homilies/2013/documents/papa-francesco_20130708_omelia-lampedusa.html, visité le 2 mai 2015).

22. Discours lors de la rencontre avec la population de Scampia, Naples, le samedi 21 mars 2015 (http://w2.vatican.va/content/francesco/fr/speeches/2015/march/documents-papa-francesco_20150321_napoli-pompei-popolazione-scampia.html, visité le 2 mai 2015).

Parmi les maux qu'il dénonce, il y a notamment la corruption. Il le faisait déjà lorsqu'il était archevêque de Buenos Aires. Or c'est en lisant ce qu'il écrivait alors sur la question, que nous croisons à nouveau la question du jugement²³. Et ce n'est pas seulement la corruption en général qu'il fustige, mais les personnes corrompues. A la source de toute forme de corruption, écrit le cardinal Bergoglio, il y a « l'immanence », une « lassitude de transcendance ». Les corrompus croient pouvoir suffire à eux-mêmes et à leurs besoins. Ce sentiment d'autosuffisance se renforce progressivement : ce qui au début n'est qu'une « tendance inconsciente » devient avec le temps un trait naturel de caractère. Les corrompus sont comme pris dans un filet dont ils n'arrivent plus à se dépêtrer. Ils deviennent esclaves des biens qu'ils ont accumulés, mais vivant dans l'insatisfaction permanente, ils veulent toujours plus.

Pire encore, les corrompus vivent avec le sentiment d'être supérieurs aux autres : « Les corrompus sont toujours prêts à se comparer aux autres et à les juger depuis une position de supériorité assumée. Ils font de leur propre comportement le critère du comportement moral : *je ne suis pas comme cet homme ou celle femme-là, signifie il ou elle n'est pas comme moi, et je te rends grâce pour cela* (cf. Luc 8,9-12). » C'est encore pourquoi les corrompus ne savent pas ce qu'est la solidarité... Ils ne connaissent que la complicité et cherchent à entraîner d'autres avec eux, sans même avoir besoin de se dissimuler : triomphalistes, ils ne savent pas ce qu'est le péché. En conséquence de quoi, écrivait le cardinal Bergoglio, « la corruption ne peut pas être pardonnée ». Elle doit être soignée.

« Ils font de leur propre comportement le critère du comportement moral. » Voilà ce qui me semble être au cœur de la critique du futur pape François : les corrompus ont une prétention sur la vérité lorsqu'ils cherchent à imposer à tous la conception particulière qu'ils en ont. Sa méfiance à l'égard des lobbies de toutes sortes, exprimée très clairement dans l'avion au retour des JMJ de Rio, se fonde sur les mêmes arguments : les groupes de pression « ne sont pas bons » quand ils prétendent ériger en universel un mode de vie particulier, en dehors de toute considération pour le bien commun. Il ne nous appartient pas de juger les personnes. Pour autant, cela ne nous dispense pas d'exercer notre jugement sur des opinions ou des manières de vivre qui veulent s'imposer comme la vérité.

23. Jorge Mario BERGOGLIO-Pape FRANÇOIS, « Quelques réflexions sur le thème de la corruption » dans *Réflexions sur l'espérance*, Paris, Parole et Silence, 2013, p. 153-178.

La question qui doit alors nous préoccuper est de savoir comment nous créons de la capacité de jugement : de quelles ressources disposons-nous en Église, et comment pouvons-nous les mobiliser pratiquement, pour faire surgir des sujets capables de porter des jugements non téméraires et qui ouvrent un avenir aux personnes concernées ? Dans son encyclique *Sauvés dans l'espérance*, Benoît XVI fournit une indication qui me semble prometteuse pour corriger la conception que nous pourrions avoir du jugement. Il présente le jugement final comme « lieu d'apprentissage et d'exercice de l'espérance »²⁴. Que notre vie soit placée sous l'horizon du jugement dernier nous met en garde contre la manière dont nous jugeons notre prochain dans le temps présent : « Ne jugez pas, et vous ne serez pas jugés ; ne condamnez pas, et vous ne serez pas condamnés ; remettez, et il vous sera remis » (Lc 6, 37). Mais positivement, cela signifie aussi que nos jugements, en tant qu'ils participent au jugement du Christ, devraient toujours manifester quelque chose du salut que Dieu veut pour ce monde qu'il ne cesse de créer et d'aimer. Ouvrir les portes du futur, tel est le critère d'un authentique jugement qu'il nous faut encore apprendre à poser.

Dominique GREINER

24. BENOÎT XVI, Encyclique *Spe Salvi*, Rome, 30 novembre 2007, n° 41 *sq.*